

Réunion de Conseil communautaire du 04/03/2011 à 19H45

Salle des Fêtes de Marcilly

Compte-rendu

Étaient présents :

MARY BICHBICH, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PATRICK CHEVRIER, PHILIPPE COVOLATO, JEAN-LUC DECHAMP, CHRISTOPHE DELANGE, OLIVIER DENEUFBOURG, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, ALINE DUWER, MARINA DUWER, PIERRE EELBODE, FRANCIS ELU, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, CLAUDE GAUDIN, BRUNO GAUTIER, MICHELE GLOAGUEN, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, ACHILLE HOURDE, CHRISTINE JAVERI, FRANCOISE KRAMCZYK, ISABELLE KRAUSCH, JEAN-PIERRE LABOURDETTE, ISABELLE LE NEEL-FAOUCHER, LAURENCE LEROUX, DENIS MAHOUDEAU, ROLAND MAUCHE, GUY MICHAUX, FRANCOIS MIGEOT, DANIEL NICOLAS, YVES PARIGI, ROBERT PICAUD, BRUNO PRZYBYL, JEAN-CLAUDE RANZONI, JACQUES ROUSSEAU, ROMAIN SEVILLANO, FRANCINE THIERY, CHRISTIAN TRONCHE, LAURENCE WAGNER et DENIS WALLE.

Absents et ayant donné pouvoir :

EMMANUEL BOUBEKEUR à DENIS WALLE, NELLY CLARTE à ROLAND MAUCHE, FRANÇOIS COSSUT à ISABELLE KRAUSCH, PATRICK LEBRUN à YVES PARIGI, DAMIEN MAURICE à CATHERINE GARNIER, GERARD REMACHA à CHRISTIAN TRONCHE et ANNAMARIA SCANCAR à JACQUES ROUSSEAU.

Absents :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, PASCALE ETRONNIER, JEROME GARNIER, BERNARD LAQUAY, JEAN-CLAUDE LEGRAND, CELINE LIMOSIN, HERVE PERCHET, JOSEPH RATANE, ANGELIQUE SAVIN et JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, P. COURTIER, A. LAFFORGUE et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 43 délégués étant à ce moment présents, le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT propose d'élire Melle DUCHESNE comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. FOUCHAULT revient sur la disparition de M. PRUDHOMME, intervenue juste après la dernière réunion de Conseil communautaire, et rend hommage au travail qu'il a mené en tant que maire, délégué

communautaire et Vice-Président en charge des finances, ainsi qu'à ses grandes qualités humaines. Il invite le Conseil à observer une minute de silence.

Melle DUCHESNE souhaite ensuite la bienvenue au Conseil et dit également quelques mots en hommage à M. PRUDHOMME. Elle rappelle que la commune de Marcilly compte bientôt 500 habitants et souhaite pour 2011 que soient étudiés les dysfonctionnements de la station d'épuration du village.

M. FOUCHAULT remercie ensuite Mme GUENEZAN. Puis il invite P. COURTIER à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

M. FOUCHAULT demande si les délégués ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, il propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 21 janvier dernier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés depuis la dernière réunion de Conseil dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

COCONTRACTANT	OBJET	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
PINGAT INGENIERIE	AVENANT N°1 MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A L'EXTENSION DE VRD DU BRUIT DE LIZY – FIXATION DU COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX ET FIXATION DU MONTANT DÉFINITIF DU FORFAIT DE RÉMUNÉRATION ET DU MOIS DE RÉFÉRENCE	0,00 €	26/01/11
SCREG	ACTE SPECIAL N°2 CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT D'ATHLETISME A OCQUERRE – LOT 1 : TERRASSEMENT ET VRD – DECLARATION D'UN SOUS-TRAITANT (WIAME)	55 790,59 €	27/01/11
MDS AUDIO	COMMANDE LOCATION DE MATERIEL SCENIQUE – SPECTACLE « LE MIROIR AUX FOURMIS »	2 290,32 €	28/01/11
ADREXO	COMMANDE CONTRAT DE BOITAGE GUIDE PROGRAMMATION CULTURELLE	1 281,30 €	31/01/11
ATELIERS BOIS ET COMPAGNIE	ACTE SPECIAL N°1 CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT D'ATHLETISME A OCQUERRE – LOT8 : CHARPENTE METALLIQUE – DECLARATION D'UN SOUS-TRAITANT (COLLIN ETANCHEITE)	86 529,96 €	08/02/11
BIOTOPE	MARCHE ÉLABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 - « BOIS DES RÉSERVES, DES USAGES ET DE MONTGÉ »	59 040,00 €	08/02/11
BEC2I	MARCHE LEVES TOPOGRAPHIQUES DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES DES ARRÊTS DE CARS	3 825,00 €	09/02/11
IRH CONSEIL	AVENANT N°1 MAITRISE D'OEUVRE ASSAINISSEMENT CROUY-SUR-OURCQ – FIXATION DU COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX ET FIXATION DU MONTANT DÉFINITIF DU FORFAIT DE RÉMUNÉRATION ET DU MOIS DE RÉFÉRENCE	0,00 €	15/02/11
SNAVEB	BON DE COMMANDE SUR MARCHE INSPECTION VISUELLE ET TELEVISUELLE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRE DE MARY-SUR-MARNE	2 671,00 €	15/02/11
ETS LEBATARD	COMMANDE REPLACEMENT CABLE D'ALIMENTATION CHAUFFERIE DU GYMNASIUM COMMUNAUTAIRE	1 386,40 €	02/03/11
TPA	AVENANT N°1 TRAVAUX DE REALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE DHUISY - AJOUT DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET DE PRIX UNITAIRES	1 479,00 €	02/03/11

M. FOUCHAULT ajoute qu'il a signé la vente d'un terrain sur la zone de Grand Champ aux entreprises Perthuisot et Lemos.

M. FOUCHAULT informe ensuite le Conseil que suite à la disparition de M. PRUDHOMME des élections complémentaires sont programmées à May-en-Multien les 20 et 27 mars. Le Conseil Municipal devra ensuite élire son maire et un autre délégué communautaire. Il ajoute qu'il invitera par conséquent le Conseil communautaire à élire un nouveau Vice-Président ainsi qu'un nouveau suppléant au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire au cours de la prochaine séance,

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à examiner l'ordre du jour.

Aménagement et travaux

M. FOUCHAULT donne la parole à M. NICOLAS qui fait un point sur les travaux en cours.

Concernant le terrain de Congis-sur-Thérouanne, M. NICOLAS indique que la vente est compromise. M. ROUSSEAU confirme que le propriétaire, M. GAY, n'est pas vendeur.

M. ELU remarque qu'il n'y a jamais eu de problème particulier entre la Commune de Congis-sur-Thérouanne et M. GAY, si ce n'est un refus de permis de démolire un mur, compte tenu de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Il rappelle que la Commune dispose d'un terrain de 6000 m² qu'elle céderait en échange de son terrain à M. GAY.

M. FOUCHAULT propose d'organiser une nouvelle réunion de travail sur cette question avec M. ELU.

M. NICOLAS poursuit le compte-rendu des travaux en cours. Concernant l'anneau d'athlétisme, il indique que la réalisation des travaux de terrassement a pris du retard en raison des intempéries et d'une nappe d'eau affleurante sur l'emprise du projet, notamment la voie d'accès. Il ajoute que des solutions alternatives sont à l'étude. Les délégués communautaires engagent un débat sur les différentes solutions envisageables et conviennent qu'il appartient au maître d'œuvre de proposer la meilleure solution au meilleur coût.

M. PICAUD rejoint l'Assemblée.

- **Travaux sur le réseau d'eaux pluviales de Lizy-sur-Ourcq : autorisation donnée au Président de signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune**

M. NICOLAS informe le Conseil du projet de la commune du Lizy-sur-Ourcq de réaliser des travaux d'aménagements de sécurité route de Congis, ces travaux concernant en partie le réseau pluvial.

Il ajoute que dans ce cadre, il est prévu d'améliorer l'écoulement des eaux de voirie par la création de 12 mètres de canalisation permettant un raccordement sur l'existant de trois nouvelles grilles avaloirs, pour un montant prévisionnel de 3.390 € H.T..

M. NICOLAS propose au Conseil de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la commune de Lizy-sur-Ourcq pour un montant prévisionnel global de 3.390 € H.T. et de formaliser cette délégation par convention afin d'en faciliter l'exécution. M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune sur ce programme.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

En réponse à M. LABOURDETTE, M. NICOLAS indique qu'il n'a pas d'informations sur l'avancement du dossier de l'assainissement du hameau du Gué-à-Tresmes et s'engage à le relancer.

En réponse à M. LABOURDETTE concernant l'arrêt de car du Lycée du Gué-à-Tresme, M. CHESNE indique qu'il a bien reçu le courrier de M. le Proviseur ainsi que celui de M. LABOURDETTE et qu'il va leur répondre.

M. FOUCHAULT remarque qu'il aurait bien aimé rencontrer M. HUCHON, en Mairie de Congis, le matin et que cela aurait pu être l'occasion d'évoquer ces deux dossiers mais que la porte est restée fermée. M. EELBODE confirme qu'il s'agissait de participer à une réunion sur l'important problème de l'imprimerie et qu'il paraissait opportun que l'intercommunalité soit associée à cette rencontre.

M. ELU dit qu'on est ici pour parler des problèmes de l'intercommunalité et non de campagne électorale.

Transport - Logement

M. FOUCHAULT donne la parole à M. CHESNE qui fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Commission Transport / Logement.

- **Transport scolaire : Prise en charge partielle par la Communauté de communes des coûts liés au transport des élèves dits "non-subventionnables"**

M. CHESNE rappelle que le Pays de l'Ourcq prend à sa charge les coûts de transport d'un certain nombre d'élèves n'entrant pas dans les critères définis par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (S.T.I.F.) et le Département de Seine-et-Marne.

Cette prise en charge s'effectue dans le cadre d'une convention annuelle avec le transporteur qui délivre à ces élèves une carte "Espaces".

M. CHESNE informe le Conseil que le S.T.I.F., seule autorité compétente en matière de titre de transport, ne reconnaît pas la validité de la carte "Espaces", et propose son remplacement, dès la rentrée scolaire de septembre 2011, par la carte "Imagine R" dont le coût pour l'année scolaire 2010/2011 est de 298,70€ (plus 8€ de frais de dossier).

M. CHESNE propose alors sur avis favorable de la Commission, de prendre en charge, à compter de la rentrée scolaire 2011, le financement d'une carte "Imagine R" à hauteur de 50% hors frais de dossier et d'autoriser le Président à signer un contrat annuel de vente tiers payant auprès de l'agence Imagine R. Il précise, en effet, que le Département de Seine-et-Marne participe au financement de cette carte à hauteur de 50% hors frais de dossier. Il ajoute que cette disposition concernerait les trois catégories d'élèves suivantes :

- les lycéens domiciliés à Congis-sur-Thérouanne scolarisés au lycée du Gué-à-Tresmes (distance domicile-établissement scolaire inférieure à 3 km),
- les collégiens et lycéens du canton scolarisés à l'Institution Sainte-Céline de La Ferté-sous-Jouarre (établissement différent des établissements de référence)
- et certains élèves du canton domiciliés hors Lizy-sur-Ourcq scolarisés dans les écoles de Lizy-sur-Ourcq (établissements scolaires différents de l'établissement de référence).

En réponse à M. HOURDE, M. FOUCHAULT rappelle que les élèves non-subventionnables sont ceux qui poursuivent leur scolarité dans un établissement différent de leur établissement de référence.

M. CHESNE rappelle que cela concerne, pour l'année scolaire en cours, 74 élèves sur le territoire.

M. GAUDIN dit que cela crée une catégorie de jeunes qui ne bénéficient plus de la gratuité complète des transports scolaires.

M. FOUCHAULT remarque que cette carte donne à ces jeunes un accès élargi au réseau Ile de France (notamment le week end). Puis, il donne lecture rapide de la délibération et invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,
M. GAUDIN s'étant abstenu.***

- **Aménagement des arrêts de car pour les Personnes à Mobilité Réduite : Liste complémentaire des arrêts devant être aménagés conformément aux termes de la Convention partenariale S.T.I.F. / Conseil Général de la Seine-et-Marne / Communauté de communes du Pays de l'Ourcq / Société Marne-et-Morin**

M. CHESNE rappelle que le S.T.I.F. a révisé l'architecture contractuelle du réseau de bassin par la mise en place d'un Contrat d'exploitation de Type 2 (CT2) et que dans le cadre de la conclusion de ce contrat, le Pays de l'Ourcq a signé une convention partenariale avec d'une part, le S.T.I.F. et le Département et, d'autre part, le transporteur qui fixe, entre autres, des objectifs en termes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite pour 7 lignes du réseau de bassin du Pays de l'Ourcq d'ici au 12 février 2015 conformément au Schéma Directeur d'Accessibilité.

Il précise que selon les normes définies par le S.T.I.F., une ligne régulière de transport est déclarée accessible lorsque sont aménagés les arrêts dont la fréquentation représente au moins la moitié des usagers de la ligne.

Il rappelle alors le projet d'aménagement de dix-sept arrêts dans le cadre d'un financement conjoint du S.T.I.F. et de la Région Ile-de-France (subventions accordées fin 2010) et invite le Conseil, sur avis favorable de la Commission, à envisager l'aménagement des 9 arrêts supplémentaires suivants, pour atteindre l'objectif fixé : Cocherel (Place), Congis-sur-Thérouanne (Le Gué-à-Tresmes), Isles-les-Meldeuses (Place de la Gare), Jaignes (Mairie), Lizy-sur-Ourcq (arrêts du Collège Camille Saint-Saëns, de la Mairie et de la Place de la Gare), Mary-sur-Marne (Château d'eau), Tancrou.

Ayant donné lecture du projet de délibération, M. FOUCHAULT invite les délégués à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

En réponse à Melle DUCHESNE sur le problème de sécurité posé par l'emplacement actuel de l'arrêt de car de Marcilly, M. CHESNE dit qu'il se rendra sur place pour étudier cette question.

M. CHESNE poursuit le compte-rendu de la Commission et évoque le cahier des charges de l'étude sur les transports.

M. GAUDIN remarque qu'il serait plus pertinent d'effectuer un Plan Local de Déplacement, étude de grande ampleur dont le mode d'élaboration intègre l'ensemble des acteurs liés au transport, au fil d'un processus d'environ deux ans. Il indique que chaque commune est appelée à se prononcer sur ce projet et à le valider et que le P.L.D. se décline ensuite dans les documents d'urbanisme des communes. Il ajoute que le P.L.D. peut faire l'objet de subventions.

M. CHESNE indique que les besoins du territoire en termes de transports nécessitent une étude plus rapide et que le démarrage de l'étude était conditionné à la signature du C3D avec le Conseil général et à celle du CT2 avec le S.T.I.F.. Or il est désormais important d'agir. Il remarque enfin que le P.L.D. doit être en accord avec le P.D.U.I.F., qui n'est toujours pas élaboré.

M. FOUCHAULT rappelle à M. GAUDIN qu'il avait souligné il y a quelques temps la nécessité de mettre en place rapidement un transport à la demande, et remarque que désormais il recommande en amont de toute action une étude de plusieurs années.

M. GAUDIN rappelle qu'un P.L.D. est légitime, opposable et bénéficie de subventions.

M. MIGEOT remarque qu'il s'agit d'un projet très lourd et long, et s'interroge sur sa pertinence sur un territoire caractérisé par un « turn-over » important de la population.

M. GAUDIN estime que le P.L.D. est un document durable et que la question des déplacements fait partie de l'urbanisme.

M. ROUSSEAU rappelle que l'étude du S.CO.T. va démarrer, qu'elle comportera un volet « déplacements » et ajoute que le P.L.D. est un dossier lourd à mettre en place.

M. GAUDIN dit que le P.L.D. alimentera le S.CO.T. avec un zoom sur le canton et qu'il n'a pas de critiques sur le cahier des charges élaboré par les services communautaires. Il déplore la direction générale de cette « petite étude » et ajoute qu'il faudrait demander aux délégués communautaires de choisir entre cette étude et un P.L.D..

M. CHESNE remarque qu'un P.L.D. se déroule sur 3 ans, et que l'on ne sait pas si le nouveau cadencement des trains durera si longtemps.

M. FOUCHAULT propose qu'un comparatif soit à nouveau présenté à la Commission.

Développement économique et emploi

M. FOUCHAULT donne la parole à M. EELBODE.

- **Projet de location d'une parcelle sur la zone de Grandchamp à Ocquerre : autorisation donnée au Président de signer les documents nécessaires**

M. EELBODE rappelle au Conseil que dans l'attente de la réalisation de son projet d'acquisition, M. GAIGNEROT a demandé à occuper une partie du terrain, objet de la promesse de vente, sous forme d'une location précaire, pour y stocker des caveaux et des monuments sur une plate-forme.

Il ajoute qu'il est envisagé de contracter un nouveau bail précaire d'une durée de 7 mois sur cette partie du terrain (partie Nord de la ZC 47 pour une contenance de 1200 m²), dans les conditions suivantes : loyer de 3 € HT (taxe foncière comprise et TVA à 19,6 % en sus) par m² et par an, hors frais de notaire. Il souligne qu'il souhaite très fortement que M. GAIGNEROT dépose rapidement un permis de construire.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer les documents utiles à cette location et à autoriser le locataire à édifier une clôture et à créer une plate-forme.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE indique ensuite qu'il a prévu de faire un point sur la situation de l'imprimerie Circle Printers dans le cadre de la présentation du D.O.B. et il ajoute qu'un rendez-vous est prévu la semaine prochaine avec la société Prologis au sujet du projet de parc d'activité logistique des Effaneaux.

Développement numérique du territoire et T.I.C.

M. FOUCHAULT donne la parole à M. MIGEOT.

M. MIGEOT informe le Conseil du démarrage des ateliers d'O.P.e.N. cette semaine. Il indique que douze communes sont desservies par cette nouvelle session qui se déroulera jusqu'au mois de juin.

- **Convention relative au financement des travaux liés à la construction des deux Nœuds de Raccordement Abonnés en Zone d'Ombre (NRA-ZO) avec le Département de Seine-et-Marne : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. MIGEOT rappelle au Conseil que dans le cadre d'un plan européen visant à développer les infrastructures numériques en zone rurale, piloté par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), l'État a lancé un appel à projet national auquel le Département de Seine-et-Marne a posé sa candidature en partenariat notamment avec le Pays de l'Ourcq.

Il précise qu'il s'agit en effet, pour le Pays de l'Ourcq, de régler le problème des communes de May-en-Multien et Crouy-sur-Ourcq par l'installation de deux NRAZO (Nœuds de Raccordement à l'Abonné déployés en Zones d'Ombre, types centrales téléphoniques), le Département ayant prévu pour sa part de créer une liaison optique à destination du collège de Crouy-sur-Ourcq, traversant les deux communes.

M. MIGEOT présente alors le projet de convention qui formalise cet engagement et définit notamment les modalités de prise en charge des travaux d'installation de deux NRAZO par le Pays de l'Ourcq : à savoir le versement d'une subvention plafonnée à 134.252,22 €, soit le solde après subventions (montant des travaux diminué du F.C.T.V.A. et de la subvention F.E.A.D.E.R. perçue par le Département).

M. MIGEOT ajoute que ces installations devraient être opérationnelles au cours du 1er trimestre 2012.

FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée

M. FOUCHAULT donne la parole à Mme GARNIER qui propose de parcourir le compte-rendu de la réunion de Commission du 28 février.

● **Convention d'objectifs 2010-2011 / 2012-2013 avec l'association Circus Virus: autorisation donnée au Président de signer la convention**

Mme GARNIER rappelle au Conseil que fin 2008, Artechs et le Pays de l'Ourcq ont formalisé par convention un partenariat sur la base d'objectifs communs pour la période 2008 / 2010.

Elle précise que le premier objectif (encourager, développer et spécialiser les arts du cirque) était mené conjointement avec Circus Virus dans le cadre d'une convention Circus Virus / Artechs.

Mme GARNIER remarque qu'aujourd'hui Artechs ne souhaite pas renouveler l'activité cirque et que Circus Virus propose, dans la continuité, un projet décliné en 9 actions relevant de l'initiation aux pratiques culturelles et de l'animation culturelle :

- Action 1 : Atelier de pratiques des arts du cirque (4-6 ans)
- Action 2 : Atelier de pratiques des arts du cirque (7-10 ans)
- Action 3 : Stages de perfectionnement (Crouy et Armentières)
- Action 4 : Séjour artistique en Touraine de 11 jours (11-17 ans)
- Action 5 : Séjour artistique en Touraine de 6 jours (7-10 ans)
- Action 6 : 5 jours, 5 communes (anciennement VVV)
- Action 7 : Organisation des Rencontres Circassiennes (4^e édition)
- Action 8 : Séjour festival CIRCA 2010 de 7 jours (Gers)
- Action 9 : Sortie spectacle.

Dans le cadre de la convention, elle indique que le Pays de l'Ourcq s'engagerait à allouer une subvention de 20.767,50 € pour l'année 2010/2011 répartie comme suit :

- 17.697,50 € au titre des actions (50% du budget)
- 3.070,00 € au titre des charges de structure liées aux actions (8,6% du budget).

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer ladite convention conformément aux termes ci-dessus évoqués.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Subvention à l'association E.M.A.A.**

Mme GARNIER rappelle que l'association E.M.A.A., créée le 31 janvier 2010 dans le but de promouvoir les musiques actuelles et de développer l'enseignement des styles de musiques assimilés (rock, jazz, funk, latin...), a bénéficié d'une subvention d'investissement d'un montant de 9.830 € en guise d'aide au démarrage.

Elle fait alors état de la demande de subvention présentée par l'association qui s'élève à 17.352,98 € :

- 15.765,48 € au titre du fonctionnement de l'association (30 % du budget) afin d'amortir notamment les charges induites par les locaux ;
- 1.587,50 € au titre de la mise en place de deux actions culturelles (soit 26,8% du budget) :
 1. journée concert « C'EMAA » en mai 2011 à Lizy-sur-Ourcq

2. Master-class musique cubaine (stage dirigé par un professionnel) à destination des habitants du Pays de l'Ourcq.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'allouer une subvention de 17.352,98 € à l'association E.M.A.A..

Mme GLOAGUEN remarque que l'association de M. MENIL, présente sur le canton depuis 35 ans, a fait beaucoup pour les jeunes du territoire et qu'elle trouve gênant que la Communauté de communes apporte un tel soutien financier à une association bien plus récente.

Mme GARNIER indique qu'elle a rencontré M. MENIL et Mme MIQUEL à de nombreuses reprises et qu'elle les a invités, au vu de leurs sollicitations, à réaliser une convention d'objectifs avec la Communauté de communes. Elle ajoute que les actions proposées dans un premier temps par l'association sont la baisse des cotisations et l'augmentation des salaires des professeurs et qu'il leur a été demandé de présenter un projet avec des actions de développement culturel et artistique. Mme GARNIER dit qu'elle va proposer à l'association de présenter une demande de subvention de fonctionnement simple et qu'elle la mettra à l'ordre du jour de la prochaine Commission.

M. MIGEOT remarque qu'une association de musique ne peut avoir le monopole sur un territoire.

M. ROUSSEAU note qu'il n'est pas envisageable, au vu de ses actions sur le canton, de ne pas soutenir aujourd'hui B. MENIL.

M. HOURDE ajoute que B. MENIL a fait les preuves de sa compétence depuis 30 ans.

M. FOUCHAULT indique qu'il est pleinement conscient de la valeur et du rôle de B. MENIL et son association, notamment sur son aspect social.

M. ELU note que si B. MENIL bénéficie d'une réelle ancienneté sur le canton et de nombreux contacts, il ne doit pas moins se plier aux règles du jeu, qu'il s'agit de lui expliquer.

En réponse à la question de M.GAUTIER, Mme GARNIER confirme que toutes les communes où habitent les élèves ont reçu des courriers de demande de subvention de la part des deux associations.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Subvention à l'association Armentières Hier et Aujourd'hui**

Mme GARNIER rappelle que l'association Armentières Hier et Aujourd'hui, créée en décembre 1993 (modifiée le 2/12/2009), a pour objet de faire découvrir et connaître l'histoire d'Armentières-en-Brie et de sa région, d'organiser des expositions, des sorties, des conférences, des colloques, des débats... toutes activités permettant de servir ce sujet.

Mme GARNIER ajoute que l'association a bénéficié d'une subvention du Pays de l'Ourcq de 295 € pour l'exposition 2010 et a touché environ 400 visiteurs.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'allouer une subvention de 295 € à l'association Armentières Hier et Aujourd'hui au titre de l'organisation de l'exposition 2011 « des cours d'eau et des hommes ». Il précise que l'exposition se déroulera du vendredi 1er avril au dimanche 3 avril 2011.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,
M. CARRE n'ayant pas pris part au vote.***

M. CARRE souligne un problème de communication et de transmission des informations à l'échelle intercommunale, constatant que de nombreux courriers ou enquêtes restent sans réponse.

Mme GARNIER poursuit le compte-rendu de la réunion de Commission en indiquant la constitution d'un Comité de pilotage du projet d'équipement culturel. Elle indique que MM. CARRE, CHESNE, CHEVRIER, FOUCHAULT et SEVILLANO, ainsi qu'elle-même se sont proposés. Elle invite les délégués qui souhaiteraient

s'investir dans ce travail à les rejoindre. M. FOUCHAULT insiste également sur ce point soulignant l'importance de ce projet pour le territoire.

● **Subvention à l'Office de Tourisme Communautaire du Pays de l'Ourcq**

Sur avis favorable de la Commission, Mme GARNIER propose au Conseil d'allouer une subvention de 100.000 € à l'Office de Tourisme Communautaire afin de permettre le bon fonctionnement de l'établissement sur l'année 2011 (année de démarrage).

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,
M. GAUDIN n'ayant pas pris part au vote.***

● **Subvention à l'Office Culturel de Lizy-sur-Ourcq**

Sur avis favorable de la Commission, Mme GARNIER propose au Conseil d'allouer une subvention de 2.000 € à l'Office Culturel de Lizy-sur-Ourcq, association nouvellement créée, afin de couvrir les charges supportées par cette association sur la période février-mars 2011 au titre de l'activité tourisme et ce, compte tenu du calendrier de mise en place de l'Office de Tourisme Communautaire.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

En réponse à la question de M. GAUTIER, Mme GUENEZAN indique que la vente de la Maison Saint-Laurent à Lizy-sur-Ourcq est actuellement bloquée par le tribunal.

Finances - Personnel

M. EELBODE présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 1er mars. Il présente le résultat prévisionnel ainsi que les restes à réaliser du Budget Général et du Budget annexe Eau et Assainissement Collectif.

A. BOURGEOIS fait un point sur le système fiscal de 2011, première année de mise en place du dispositif de suppression de la Taxe Professionnelle. Il détaille également les dernières informations obtenues des services fiscaux compte tenu de la mise en redressement judiciaire de l'imprimerie Circle Printers.

A. BOURGEOIS rappelle que les taxes payées par l'imprimerie représentent un tiers des recettes de fonctionnement de la Communauté de communes. Il indique que pour 2011 la mise en redressement judiciaire ne change rien car les bases sont acquises. Il ajoute que si l'usine reste en fonctionnement, un fonds départemental de péréquation garantit une continuité dans les recettes de la Communauté de communes jusqu'en 2015. En cas de non-continuation, il indique n'avoir pas encore obtenu tous les éléments de la part des services fiscaux quant à une éventuelle compensation par l'État de la chute du produit de base, mécanisme qui était en vigueur avant la Réforme des Collectivités Territoriales.

M. EELBODE souligne qu'il ne s'agit pas de faire preuve de pessimisme, et qu'il souhaite que tout soit mis en œuvre pour maintenir l'usine et ses 500 emplois. Il rappelle que, s'il ne doit rester qu'une seule usine de l'ancien groupe Québecor, il s'agira de celle de Mary-sur-Marne et souligne que, avant tout, cette situation est préoccupante sur le plan social, économique et humain pour les hommes et les femmes concernés tant s'agissant des emplois directs que des emplois indirects.

M. EELBODE regrette l'incident du matin en Mairie de Congis, compte tenu de l'enjeu pour le territoire.

S'agissant de l'Office de Tourisme Communautaire, M GAUDIN souhaite pouvoir faire rapidement un point avec le Président de la Communauté de communes sur l'articulation entre les deux établissements.

M. HOURDE quitte la séance.

M. EELBODE présente ensuite les éléments du Débat d'Orientation Budgétaire pour le Budget Général. Il remarque que les orientations de l'année 2011 et des suivantes sont fortement impactées par les projets liés au C3D, signé en décembre 2010, ainsi que par la construction en cours de l'équipement d'athlétisme. Il ajoute qu'il est impératif, plus que jamais, de maîtriser les dépenses avec l'objectif de poursuivre le développement des services à la population en renforçant les services existants et en menant à bien les projets de construction d'équipements structurants, dans le respect du développement durable.

Mme JAVERI quitte la séance.

M. EELBODE présente ensuite les éléments du Débat d'Orientation Budgétaire pour le Budget Eau et Assainissement Collectif.

● **Débat d'Orientation Budgétaire 2010 : Budget général (M14)**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Débat d'orientation Budgétaire est proposé au Conseil.

M. FOUCHAULT invite les délégués présents à débattre.

En réponse à M. WALLE, M. EELBODE rappelle que le S.P.A.N.C. fait l'objet d'un budget annexe et confirme que la Commission réfléchit aux possibilités de soutenir financièrement les particuliers devant effectuer des travaux sur leur installation.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire 2011 sur le Budget général

● **Débat d'Orientation Budgétaire 2010 : Budget annexe Eau et Assainissement collectif (M49)**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. FOUCHAULT propose un Débat d'Orientation Budgétaire 2011 sur le Budget annexe Eau et Assainissement collectif (M49).

M. FOUCHAULT invite les délégués présents à débattre, puis en l'absence de remarque il propose au Conseil de valider la tenue d'un débat d'orientation Budgétaire.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire 2011 sur le Budget annexe Eau et Assainissement collectif

● **Création d'un poste d'attaché à temps non-complet de référent Tourisme-Patrimoine**

M. FOUCHAULT précise au Conseil l'opportunité de créer un poste d'attaché à temps non-complet de Référent Tourisme-Patrimoine, avec la création et la mise en place opérationnelle de l'Office de Tourisme Communautaire, en tant qu'opérateur et animateur du Tourisme sur le territoire.

L'ouverture de poste est proposée avec une durée hebdomadaire de travail annualisée de 17,5 heures et la fiche de poste suivante :

- Participation à la définition des orientations stratégiques de la Communauté de communes en matière de tourisme et de patrimoine
- Assistance et conseil auprès des élus
- Mise en place et suivi des projets structurants (dans le cadre du C3D et plus largement dans le cadre du projet de territoire)
- Accompagnement et collaboration avec l'O.T.C.
- Évaluation de la politique en matière de tourisme et de patrimoine
- Gestion administrative et budgétaire des projets

- Promotion de la politique en matière de tourisme et de patrimoine
- Veille prospective dans le domaine du tourisme et du patrimoine.

En réponse au questionnement de M. RANZONI, M. FOUCHAULT remarque que le fonctionnement proposé 1/2 temps Pays de l'Ourcq - 1/2 temps Office de Tourisme est celui pratiqué pour le C.I.A.S. à la satisfaction des deux établissements.

M. GAUDIN ajoute qu'il est essentiel de bien déterminer au départ les rôles et les missions de la Communauté de communes et de l'Office de Tourisme Communautaire en la matière.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire : approbation du projet d'investissement, autorisation donnée au Président de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR, adoption du plan de financement**

M. FOUCHAULT propose au Conseil d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Il rappelle en effet que suite au diagnostic du territoire réalisé en vue de l'élaboration d'un projet de territoire à cinq ans, le Pays de l'Ourcq et le Département de Seine-et-Marne ont signé le 15 décembre dernier un Contrat Départemental de Développement Durable et que le programme d'actions de ce Contrat prévoit la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Il précise rapidement le contexte et présente alors une ébauche du projet et l'opportunité de présenter un dossier DETR au titre de l'enveloppe 2011, ce dossier devant être déposé avant le 31 mars 2011.

Il précise le plan de financement du projet dans son état actuel :

Coût de l'opération (HT) :	2.200.000 €	
Etat (au titre de la DETR) :	660.000 €	(30,0%)
Etat (au titre du FNADT) :	631.488 €	(28,7%)
Département (C3D) :	242.714 €	(11,0%)
Commune de Crouy-sur-Ourcq :	55.000 €	(2,5%)
Reste à financer :	610.800 €	(27,8%)

M. FOUCHAULT invite le Conseil à valider le projet et son plan de financement et à l'autoriser à solliciter les subventions, notamment l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2011.

Il informe le Conseil que ce projet sera étudié au cours de la prochaine Commission Affaires Sociales, Sport et Santé, programmée le 16 mars.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. ELU soulève la question des études actuellement menées à Doue afin d'extraire du pétrole de schiste. Il propose de voter une motion exigeant l'arrêt des travaux dans l'attente d'une information claire sur les risques écologiques pour notre territoire. Il remarque que cela évite à chaque commune du territoire de prendre cette motion.

M. GAUDIN informe qu'une manifestation est programmée le samedi 5 mars à Doue afin de protester contre ce projet.

M. FOUCHAULT convient de l'opportunité de cette démarche et invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Questions diverses

● Calendrier institutionnel

M. FOUCHAULT informe l'Assemblée que la prochaine réunion de Conseil communautaire est programmée le 8 avril mais qu'il pourra être amené à la décaler s'il ne dispose pas des éléments sur la fiscalité en temps utiles.

M. FOUCHAULT informe des prochains rendez-vous institutionnels :

- le 7 mars à 16h30, une réunion du groupe de travail Inter-commissions sur les subventions afin de faire le point sur une année et demie de mise en pratique de la charte associative et des nouveaux dossiers de demande de subvention,
- le 8 mars à 11h, à Dammartin, la signature de la Convention de partenariat entre la Communauté de communes du Pays de la Goële et du Multien et la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq pour l'étude du télé-travail (ou télé-activité).
- le 9 mars à 18h, une réunion du Conseil d'Administration du C.I.A.S.,
- le 16 mars à 18h, une réunion de Commission Affaires sociales, Sport et Santé,
- les 15 et 23 mars à 18h30, deux réunions du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire,

● Prochaine Scène rurale

M. FOUCHAULT rappelle que dans le cadre des Scènes Rurales, sera proposé le 20 mars à 17h, dans cette même salle polyvalente de Marcilly, le spectacle « La Fiancée de Barbe-Bleue » par la compagnie Le Temps qu'il Faut.

● Transport du public scolaire sur les manifestations proposées par les associations

M. FOUCHAULT informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de M. CARRE relatif à une demande de transport du public scolaire sur les manifestations proposées par les associations du territoire. Il indique qu'il va y répondre mais rappelle le problème de compétence que pose cette demande.

● F.D.P.T.P. 2010 :

M. FOUCHAULT indique qu'il a reçu un courrier de M.ELU l'informant du versement d'une dotation de 1.990.593,75 € au titre des prélèvements prioritaires aux E.P.C.I. pour 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 23h10.

Le Secrétaire de séance,

Melle DUCHESNE.

